

CQP OPAH Certificat de Qualification Professionnelle D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

TUTEUR : RÔLE ET FONCTIONS **PRECONISATIONS**

A l'issue de la formation initiale, l'opérateur de PAH en formation doit effectuer une formation complémentaire en entreprise dans une structure PAH, suivi, conseillé et sous la responsabilité d'un tuteur.

Vous êtes le tuteur de un ou de plusieurs stagiaires OPAH : cette fonction vous impose des tâches et des obligations.

Vous devez remplir l'une des conditions suivantes

- Titulaire du CQP, ayant une expérience d'au moins une saison,
- Responsable de parcours dans un PAH depuis au moins trois ans
- Brevet d'état à corde avec expérience de un an en PAH

Le tuteur doit être disponible et présent dans la structure

La formation au CQP se déroule en trois étapes :

- 1- **Formation initiale** délivrée par un centre de formation accrédité, d'une durée de 24 à 35 heures.
- 2- **Stage en entreprise** d'une durée de 1 mois environ (120 heures minimum), en situation de travail, sous tutorat
- 3- **Validation** : attribution ou non du CQP par la CPNEF

La formation initiale :

Le stagiaire que vous allez suivre a effectué une formation initiale.

Il a acquis des connaissances théoriques et des compétences techniques sur lesquelles une première évaluation a été faite par le formateur : le résultat de ses notations figure sur le « Livret d'évaluations » que nous vous faisons parvenir.

Le stage en entreprise (mise en situation professionnelle)

Pendant cette période, le tuteur doit veiller au complément d'acquisition de connaissances et à l'entretien normal des compétences acquises (voir livret d'évaluation).

Il devra apporter au stagiaire une formation complémentaire dans tous les domaines et porter une attention particulière aux sujets appréciés « C ou D » par le formateur ou non abordés (appréciation « E ») au cours de la formation initiale.

❖ **Avant la formation en entreprise, le tuteur doit réclamer le livret d'évaluation auprès de l'organisme de formation**

❖ **Dès le début et en cours de formation en entreprise**

Le tuteur et le formateur communiquent au sujet du stagiaire : **le tuteur engage sa responsabilité sur la validation finale du dossier. Contact EBERHART FORMATION & CONSEIL** Responsable : Jean Lou Eberhart tél. : 06 11 32 22 64 - Courriel : eberhart.jeanlou@gmail.com

Le tuteur veille à l'évolution du stagiaire et tient à jour les évaluations

❖ **En fin de formation**

- Après établissement final des notations, envoi du dossier d'évaluation (*) à l'Organisme formateur qui le transmettra au SNEPA, secrétariat de la CPNEF ;
- Décision conjointe d'avis « favorable » ou défavorable »

**IMPORTANT : LE STAGE EN ENTREPRISE
NE PEUT COMMENCER QU'APRES RECEPTION DU LIVRET D'EVALUATION**

(*) : le dossier d'évaluation comprend :

- le livret d'évaluation dûment rempli, daté et signé (tuteur et stagiaire)
- une attestation de formation au 1^{er} secours
- photocopie de la fiche de paye ou attestation d'emploi ou convention de stage